

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2015

Étaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL et Flore MEFORT.

Absent excusé : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Hélène CHARPENTIER.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1°) Carte communale : validation du projet :

Le projet de carte communale est présenté aux membres du conseil municipal. Des explications sont apportées au sujet de la surface à urbaniser limitée par rapport au SCOT établi par la COCOPAQ (la surface de la zone à urbaniser s'élève à 3 h.84). Le Maire indique que il ne s'agit pas de valider le projet aujourd'hui, mais plutôt d'un accord de principe sur celui-ci afin que le bureau d'études (GEOLITT) puisse préparer le dossier pour la consultation de la DREAL et de la Chambre d'Agriculture. Un autre document sera à valider avant la présentation du dossier en enquête publique ; il s'agit de la carte des « Eléments du patrimoine et du paysage à préserver ». Celle-ci va être affichée en Mairie afin que la population puisse en prendre connaissance et y apporter des observations, notamment concernant les talus qui y figurent. Après validation de ce document, les talus qui y figureront seront à conserver. Si un propriétaire souhaite le détruire, il devra en faire la demande à la Mairie. Le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'interdire les destructions de talus mais d'avoir une meilleure gestion de ceux-ci. Il proposera ultérieurement de créer une commission qui sera chargée d'étudier les différentes demandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pré-valide le règlement graphique de la carte communale.

PS : Après contact avec le bureau d'études, les terrains situés Hent Karrig Kamm et Rue de Quimperlé, pour lesquels des certificats d'urbanisme ou permis de construire ont été délivrés et qui ne figurent pas sur le projet présenté vont être rajoutés sur la carte sans augmentation de la surface à urbaniser.

2°) COCOPAQ : schéma de mutualisation :

Le Maire expose que, suite au désengagement de l'Etat, les collectivités territoriales ne bénéficient plus ou ne bénéficieront plus, à court terme, de l'assistance de l'Etat dans plusieurs domaines (instruction des autorisations d'urbanisme, assistance aux travaux...). La COCOPAQ, après plusieurs réunions des Maires, propose un schéma de mutualisation.

Après discussion, le Conseil Municipal,

considérant que la mutualisation doit permettre d'atteindre une efficacité intercommunale, dans le cadre d'une souveraineté communale et d'améliorer le service, qu'elle ne doit pas être le « cheval de Troie » de nouveaux transferts de compétence, que le maintien d'un service de proximité pour les usagers et les élus, le maintien des personnels sur le terrain ainsi que le fait d'éviter absolument de créer une grosse technocratie sont des pré-requis, Emet un avis favorable sur le principe de mutualisation,

S'interroge sur le coût pour les Communes et les économies à réaliser,

Dit que la Commune de SAINT-THURIEN n'est pas concernée par tous les niveaux proposés dans le projet, notamment par le garage mutualisé ville centre/Cocopaq.

Remarques :

Jean-Pierre GUILLORE informe qu'en ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme, il a été dit que la participation demandée aux Communes serait de 0,30 € par habitant.

Daniel HUIBAN estime qu'il faudrait faire payer les Communes à l'acte et non un montant par habitant.

Jean-Pierre LE DUGOU répond que fixer un montant par habitant, c'est le principe de la mutualisation.

Joël DERRIEN indique qu'il s'agit de la notion de solidarité sur le territoire intercommunal. Il précise que la Commune de SAINT-THURIEN, n'ayant pas de document d'urbanisme, n'est pas concernée pour l'instant car elle bénéficiera des services de l'Etat jusqu'à l'adoption de la carte communale et, au plus tard, jusqu'en 2017.

Christine KERDRAON demande si la mutualisation au titre de l'ingénierie de travaux sera payante également.

Jean-Pierre GUILLORE répond que nous sommes loin des autres services ; le plus urgent est l'instruction des autorisations d'urbanisme car l'Etat n'assistera plus les collectivités dotées d'un document d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Daniel HUIBAN et Christine KERDRAON demandent si la Commune est obligée d'adhérer à tous les services proposés.

Cédric JAULNEAU et Jean-Pierre GUILLORE se demandent pourquoi les marchés publics ne font pas partie du niveau de priorité n° 1.

Daniel HUIBAN dit qu'il est globalement pour sur le principe mais se pose des questions concernant le coût.

Flore MEFORT demande également si le sujet du coût a été abordé lors des comités des Maires.

Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il n'a pas été abordé précisément, sauf pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, service à mettre en place très rapidement pour certaines communes.

Jean-Pierre GUILLORE dit qu'il n'est pas trop pour le service « groupement d'achat ».

Françoise GOLIES et Joël DERRIEN pensent que ça peut être intéressant.

Jean-Pierre LE DUIGOU dit que la Commune de SAINT-THURIEN n'est pas concernée par le point sur le garage mutualisé ville centre/Cocopaq.

3°) Projet de SDAGE et PGRI du Bassin Loire-Bretagne – Consultation :

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée d'un courrier du Président du comité de bassin Loire-Bretagne et du Préfet de la Région Centre invitant le conseil municipal à faire part de ses observations sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance de la notice d'information qui résume ces documents et l'enjeu de cette consultation, à l'unanimité,

N'émet aucune observation sur ces projets.

Remarques :

Joël DERRIEN indique que chacun peut répondre au questionnaire individuellement.

4°) Vœu pour une meilleure intégration des réseaux de distribution électrique et téléphonique dans le paysage :

Ci-dessous, le vœu voté à l'unanimité par le Conseil Municipal :

« Au cours des années 1950, l'électrification rurale s'est généralisée dans nos campagnes. Les lignes de distribution sont alors installées au plus vite pour satisfaire une population dispersée et heure de pouvoir ainsi s'ouvrir à la modernité mais sans qu'il soit tenu compte de l'aspect visuel. Environ deux décennies plus tard, c'était, dans des conditions identiques, l'arrivée du téléphone.

Il en est résulté, ce que tout le monde constate, des lignes infinies accrochées à des supports différents qui se superposent le long des routes et se croisent à l'entrée des hameaux et lieudits. Ces équipements, à intérêts bien entendu indiscutables, représentent cependant en cette période où chacun affiche une sensibilité environnementale grandissante, de véritables atteintes à la qualité paysagère de nos territoires.

Considérant que le législateur, par la loi du 26 juillet 1996 a souhaité que « l'installation des infrastructures et des équipements doit être réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux et dans les conditions les moins dommageables... sur le domaine public »,

Considérant que la mise en souterrain des lignes électriques de basse et moyenne tension et des lignes téléphoniques ne progresse que très lentement en raison du coût élevé, que ces travaux seront conduits pour longtemps encore essentiellement en zone urbaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande, qu'à l'occasion de travaux d'extension et de maintenance des lignes électriques et téléphoniques en milieu rural, tout soit mis en œuvre en liaison avec les collectivités territoriales et les comités d'usagers locaux, pour un repositionnement des supports et une meilleure insertion dans le paysage,

Forme le vœu qu'à cet effet, une réelle coordination puisse enfin s'établir en milieu rural, entre les opérateurs chargés des transports électriques et téléphoniques notamment par l'usage, autant que faire se peut, de supports communs...,

Sollicite le soutien de l'Association des Maires du Finistère. »

7°) Quart d'heure de libre expression :

a) Fabienne LE GALL indique que l'association LAMA organise une « résidence d'artistes » sur le territoire de la COCOPAQ. Cette année, ils seront à SAINT-THURIEN du 30 mars au 2 avril. Trois musiciens seront à la salle municipale, une séance est prévue avec les élèves de l'école et une autre dans le cadre des activités périscolaires. Ils feront une présentation publique de leur travail le 2 et un concert chez l'habitant le 3 avril. Fabienne et Hélène sont chargées de trouver l'habitant qui acceptera le concert chez lui. Ce concert est payant : 6 € l'entrée + 5 € d'adhésion à l'association. Fabienne doit rediscuter le tarif avec Françoise NIGEN.

b) Flore MEFORT indique qu'un questionnaire établi par la COCOPAQ sur les habitudes de consommation des habitants est disponible en Mairie et sur le site internet. Jean-Pierre GUILLORE informe qu'à SAINT-

THURIEN le questionnaire sera distribué dans tous les foyers avec la lettre d'information. Flore indique qu'elle récupérera les questionnaires semaine 16 et qu'une restitution aura lieu ensuite.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 4 février 2015

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'JP Guillore'. The stamp is partially obscured by the signature.

Jean-Pierre GUILLORE.